

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2018

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Vote des comptes administratifs 2017

Le conseil municipal examine et approuve les comptes administratifs 2017 :

Budget général

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 574 565,86 €
- en recettes de fonctionnement à 789 662,06 €
- en dépenses d'investissement à 708 369,88 €
- en recettes d'investissement à 559 104,84 €

ce qui laisse ressortir un excédent global de 65 831,16 €, les restes à réaliser s'élevant à 158 080,40 € en dépenses et à 10 180,00 € en recettes. Il convient d'ajouter l'excédent constaté suite au solde du budget annexe « zone artisanale de Chérinal » qui s'élève à 23 102,78 €, soit un excédent total de 88 933,94 €.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 1 364,64 € et un résultat de fonctionnement excédentaire de 88 933,94 € sur le budget 2018
- décide d'affecter la somme de 149 265,04 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement

Budget assainissement

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 28 913,78 €
- en recettes de fonctionnement à 40 365,52 €
- en dépenses d'investissement à 389 777,95 €
- en recettes d'investissement à 371 591,74 €

ce qui laisse ressortir un déficit global de 6 734,47 €, les restes à réaliser s'élevant à 55 996,68 € en dépenses et 39 730,42 € en recettes.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 1 919,95 € sur le budget 2018
- décide d'affecter la somme de 11 451,74 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement.

Approbation des comptes de gestion 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2017 (budget général, budget annexe « assainissement », budget annexe « zone artisanale » pour reprise du résultat) fournis par le receveur, les chiffres correspondant à ceux du compte administratif.

Vote des budgets primitifs 2017

Budget général

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 466 233,94 €, le virement à la section d'investissement s'élevant à 195 099,60 €, les dépenses imprévues à 18 505,53 €. Les charges financières sont de 830,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 388 364,64 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 158 080,40 € en dépenses et à 10 180,00 € en recettes.

Les principales recettes :

- FCTVA : 9 000 € en investissement et 300 € en fonctionnement
- taxe d'aménagement : 500 €
- subvention pour les travaux d'accessibilité : 34 000 €
- subvention pour l'achat de matériel incendie : 500 €.

Les principales dépenses :

- remboursement du capital des emprunts : 15 600 €
- frais de numérisation du PLU : 6 500 €
- création de massifs : 4 400 €
- réparations suite à orage de grêle : 49 000 €
- carrelage terrasse restaurant : 9 900 €
- démoussage ensemble des toitures : 14 100 €
- 4 poteaux incendie : 6 500 €
- remise en état du véhicule sapeurs-pompiers acheté en 2017 : 3 000 €
- matériel atelier communal : 2 000 €
- matériel de bureau : 1 000 €
- cœur de village (place devant l'église + voirie devant l'entrée du cimetière) : 35 000 €
- église : 18 000 €
- travaux de rénovation et d'accessibilité des toilettes publiques-école : 75 000 €
- achat de cages amovibles pour le terrain de sports : 3 500 €
- décompactage des terrains du terrain de sports : 6 212 €
- fournitures pour création d'un 3^{ème} vestiaire dans l'ancien bar au terrain de sports + plomberie : 8 700 €
- espace multifonctions début des procédures administratives : 90 000 €
- achat terrain et travaux pour la voirie de desserte lotissement secteur « Les Brouilles » : 30 000 €
- bornage et viabilisation d'une parcelle au Clos Nallet : 7 400 €
- achat de 3 parcelles de bois : 2 000 €.

Les subventions au compte 6574 se décomposent comme suit :

- Cré'Anim : 310 €
- L'Avenir Saindidois : 100 €
- Ligue contre le Cancer : 200 €.

En ce qui concerne les travaux de rénovation et d'accessibilité des toilettes publiques-école, le conseil accepte les devis des entreprises suivantes :

- Flatot de Curtafond : 8 513,46 € HT
- Adam de Confrançon : 18 193,00 € HT
- Druguet de Montrevel en Bresse : 10 658,26 € HT
- Favre de St Didier d'Aussiat : 13 374,80 € HT
- Jacquet de Curtafond : 7 477,50 € HT.

Il accepte également les devis suivants :

- Nature et Concept de Mézériat : 3 972,50 € HT (décompactage terrain d'honneur)
- Nature et Concept de Mézériat : 1 204 € HT (décompactage terrain d'entraînement)
- Casal Sports : 3 470 € HT (cages amovibles)
- Ponsot Bellet de St André de Corcy : 11 594 € HT (déroussage toitures)
- Druguet de Montrevel en Bresse : 5 592 € HT (réfection boiseries et façade ouest, muret rampe terrain de sports)
- Adam de Confrançon : 1 805 € HT (réfection de 6 douches terrain de sports).

Budget annexe « assainissement »

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 36 472 €. Les intérêts des emprunts s'élèvent à 2 600 € et les amortissements à 18 344,00 € en dépenses et à 4 812,00 € en recettes.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 144 071,95 €, le remboursement du capital des emprunts s'élevant à 25 700 € et les amortissements à 4 812 € en dépenses et à 18 344 € en recettes.

Les dépenses correspondant à la fin des travaux s'élèvent à 100 000 €, les recettes se composent de subventions pour 39 730 € et du FCTVA pour 12 000 €.

Vote des tarifs d'assainissement

Le conseil décide de maintenir les tarifs d'assainissement comme suit :

- consommation : 0,883 le m³ appliqué sur la consommation du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018
- prime fixe : 64,11 € payables en deux fois par l'ensemble des ménages raccordés
- droit d'accès au réseau d'assainissement collectif : 1 660 €.

Information sur les taux de fiscalité 2018

N'ayant pas connaissance des bases à ce jour, le maire informe les élus du débat d'orientations budgétaires de l'intercommunalité concernant la fiscalité 2018. Les taux communaux seront votés lors de la prochaine séance.

Rapport de la commission d'appel d'offres et choix des trois cabinets de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace multifonctions

Suite à l'appel d'offres lancé pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace multifonctions, 29 dossiers ont été téléchargés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics, 8 cabinets ont répondu, 6 par papier et 2 de façon numérique.

Le conseil municipal, après examen des 8 dossiers, retient pour la 2^{ème} phase, les cabinets suivants :

- Dosse de Bourg en Bresse
- Mégard de Châtillon sur Chalaronne
- Pernici de Bourg en Bresse.